
II^e. PARTIE.

OUVRAGES

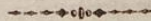
DE LÉGISLATION , DE POLITIQUE ET DE MORALE.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU ROI,

PAR M. CHAILLA,

*AUTEUR et fondateur de l'institution de
Sainte-Périne de Chaillot, et rédigé
par M. Bergasse.*



L'ÉTABLISSEMENT de Sainte-Périne, d'après l'idée qu'en donne l'auteur de ce mémoire, n'est point un de ses asiles ouverts

à l'indigence par la munificence du gouvernement ou des particuliers ; c'est une espèce d'association tontinière, dans laquelle les sociétaires acquièrent, au moyen d'une mise convenue, le moyen de vivre en commun dans le même local. Une souscription toujours ouverte est la base de cette institution : pour être admis à souscrire, il ne faut pas être âgé de plus de trente ans ; et, depuis cet âge jusqu'à celui de soixante-dix, il faut verser, chaque année, dans la caisse de l'institution, la somme de 54 francs : à la fin de ces paiemens annuels, dont la totalité forme une somme de 2,160 francs, on est admis de droit à Sainte-Périne. Si l'on est parvenu à l'âge de soixante-dix ans, sans avoir souscrit, on peut encore y être admis ; mais, comme en pareille circonstance on n'a fourni aucune chance favorable à l'établissement, le prix de l'admission est de mille écus.

Tel est l'établissement que M. Chailla a fondé et administré jusqu'au moment où l'ancien gouvernement, pour assurer aux intéressés la jouissance future de leurs droits et leur en conserver le gage, jugea à propos

de s'en emparer, et de le confier à l'administration des hospices.

C'est avec raison que M. Chaïlla s'élève contre une mesure qui assimile aux maisons de charité un établissement formé des souscriptions de ceux qui y sont admis, et où par conséquent la charité n'entre pour rien. C'est confondre des idées qui ne doivent pas être confondues. Ceci nous rappelle que, depuis quelque temps, l'usage s'est introduit d'admettre dans certains hospices des gens qui donnent une modique pension ou une somme une fois payée. Cet usage tend à dénaturer les établissemens de charité, et ne peut qu'être très-préjudiciable aux véritables pauvres; car ceux qui auront quelque argent à donner seront naturellement préférés à ceux qui se trouveront dans une indigence absolue, et il pourra venir un temps où il faudra être riche pour entrer dans un hospice. D'un autre côté, celui qui paie, confondu avec ceux qui ne paient pas, partage l'humiliation de ceux-ci; de manière qu'en dernière analyse, cet usage n'est avantageux ni aux uns ni aux autres.

Il n'entre pas dans l'objet de cet ouvrage d'examiner si les prétentions de M. Chailla sur l'établissement de Sainte-Périne sont ou ne sont pas fondées. Son mémoire a été distribué avec profusion à tous les membres des autorités, et une note qu'on trouve à la fin annonce que M. Bergasse en est le rédacteur.

D'après la manière connue de cet écrivain, on ne sera pas surpris qu'à l'occasion de l'institution de Sainte-Périne, il ait émis ses opinions politiques sur l'état actuel des choses, et l'on prévoit d'avance de quelle nature sont ces opinions.

Il paraît que la constitution, quoiqu'octroyée par le roi, ne remplit point les vues de M. Bergasse; aussi ne la regarde-t-il que comme un tribut qu'il a fallu payer momentanément aux circonstances, comme une ordonnance transitoire, et non comme le code définitif de nos lois fondamentales.

« Il y a, dit-il, des conjonctures tellement funestes, que, quelles que soient les lumières et les intentions du prince destiné à réparer tant de désastres, il peut

» se voir néanmoins obligé de pactiser jus-
 » qu'à un certain point avec le mal, laissant
 » à l'avare ambition ses richesses honteuses
 » et ses honneurs avilis; à la cupidité impie,
 » l'odieuse jouissance de ses possessions
 » usurpées; ne donnant aux coupables d'au-
 » tres juges de ce qu'ils ont fait que leurs
 » propres remords, que l'opinion qui les
 » flétrit, que l'histoire qui les attend; re-
 » grettant sur-tout de ne pouvoir d'abord,
 » et autant qu'il le voudrait, guérir toutes
 » les plaies, dédommager de tous les sacri-
 » fices, rétablir tous les droits; mais espé-
 » rant, mais persuadé que cette providence
 » souveraine qui, dans ce siècle pervers,
 » nous a instruits par de si hautes leçons,
 » et qui, si nous méconnaissions ses lois,
 » nous en prépare peut-être de plus sévères
 » et de plus étonnantes (car ce temps est
 » le sien), fera naître enfin pour lui quelque
 » heureuse circonstance où nul obstacle ne
 » l'empêchera de donner à ses peuples des
 » destinées plus encourageantes pour la
 » vertu, *et un ordre de choses plus vrai*
 » que celui auquel la fatalité des événemens
 » semble les condamner encore. »

Il est évident que, pour opérer le bien que désire M. Bergasse , pour arriver à *ces destinées plus encourageantes pour la vertu, à cet ordre de choses plus vrai* , il faudrait d'abord établir des chambres ardentes qui feraient rendre compte à chacun des richesses et des honneurs acquis pendant ce temps où la providence ne s'est pas mêlée de nos affaires, où elle les a abandonnées à leur perversité pour nous instruire par de hautes leçons ; il faudrait encore ôter à *la cupidité impie* , c'est-à-dire aux acquéreurs de domaines nationaux, *l'odieuse jouissance de leurs possessions usurpées* ; donner *aux coupables* , c'est-à-dire *aux votans* , car M. Bergasse est descendu dans leur conscience pour savoir s'ils sont coupables ou s'ils ne le sont pas ; donner , disons-nous , aux coupables d'autres juges de ce qu'ils ont fait que leurs propres remords.

Ces préliminaires une fois remplis, l'ordre et la tranquillité régneraient infailliblement dans l'état ; le prince n'aurait plus besoin de *pactiser avec le mal* ; nul obstacle ne l'empêcherait *de donner à ses peuples des des-*

tinées plus encourageantes pour la vertu, et un ordre de choses plus vrai que celui auquel la fatalité des événemens semble les condamner encore. Alors tous les droits seraient rétablis ; tous les sacrifices auraient obtenu leur dédommagement ; toutes les plaies seraient guéries ; il n'y aurait qu'un concert de bénédictions et d'actions de grâces pour le prince qui aurait si heureusement réparé tant de désastres , et pour les sages conseillers ou ministres qui l'auraient secondé dans cette restauration.

Cette marche n'est pas celle que prescrit la charte constitutionnelle ; elle ne veut pas qu'on fasse rendre compte à l'avare ambition de ses richesses honteuses , parce que ceux qui auraient fait rendre compte seraient obligés de le rendre à leur tour , et que cela ne finirait point. Elle maintient irrévocablement les propriétés acquises sous la garantie des lois existantes à l'époque de leur acquisition ; et , malgré l'autorité de M. Bergasse , bien des gens s'obstinent à regarder cet ordre des choses comme le plus vrai , le plus légitime , et qui ressemble le moins à

F usurpation. Cette chartre interdit encore toute recherche sur des votes judiciaires qui ont pu être erronés, mais qu'on prétend n'être pas plus recherchables que les autres erreurs de la justice : enfin elle prescrit l'oubli du passé dans tout ce qui pourrait rappeler des passions mal éteintes, et dont le retour serait si funeste à ceux même qui les auraient provoquées.

D'après ces dispositions, la généralité des Français regarde cette chartre comme un nouveau testament, comme un nouveau pacte d'alliance entre le roi et le peuple ; mais ce n'est pas ainsi que l'entendent les prêtres et les docteurs de l'ancienne loi : ce n'est pour eux qu'une ordonnance transitoire ; ils disent, comme M. Bergasse, qu'il faut espérer, être même persuadé que la providence, qui avait abandonné la direction des affaires et qui vient de la reprendre, fera naître quelque heureuse circonstance où l'on pourra s'affranchir de ces dispositions temporaires, pour revenir à l'ordre vrai, c'est-à-dire à celui de l'ancienne monarchie, où, comme chacun sait, il y avait effectivement

des destinées très-encourageantes pour la vertu , un grand découragement pour le vice , un amour excessif du juste , un respect inaltérable pour les droits , point de privilèges humilians ni oppressifs , point de despotisme dans le gouvernement.

Ce retour ne serait peut-être pas sans quelque difficulté ; mais quel dédommagement de toutes nos pertes , de tous nos sacrifices ! quelle gloire n'en reviendrait-il pas au peuple ! quelle récompense de tous les efforts qu'il a faits pour acquérir sa liberté !

Une route qui n'est peut-être pas la plus courte , mais qui paraît la plus sûre , et qui jusqu'à présent semble être suivie par les ministres avec assez de persistance , c'est d'enfreindre partiellement les lois constitutionnelles , d'y déroger d'abord par des ordonnances qu'on fait transformer ensuite en lois de circonstance ; de démolir ainsi l'édifice constitutionnel pièce à pièce , jusqu'à ce qu'il ne soit plus qu'une vaine caricature.

Voilà ce que nous verrons infailliblement si le peuple ne s'empare pas , pour ainsi

dire, des lois qu'on lui a données ; s'il ne repousse pas d'une volonté ferme et généreuse tout ce qui les contredirait, tout ce qui serait en opposition avec elles. Rien ne peut lui être plus funeste que son *obséquiosité*, sa complaisance à se prêter à toutes les modifications qu'on voudra leur faire subir.

Le grand nombre d'acquéreurs de domaines nationaux et de leurs consorts ne permet pas de porter atteinte à l'article de la charte constitutionnelle qui déclare ces ventes irrévocables ; mais on ne perd pas l'espoir de diminuer ce nombre en effrayant les consciences timorées, en faisant dépendre la légitimité de la propriété d'autre chose que des lois humaines, qui en sont les seules régulatrices, et hors desquelles elle n'existe plus. Parce que les papes ont autrefois donné des empires, M. Bergasse veut sans doute que la religion soit l'arbitre de la propriété, et il voit avec douleur se perpétuer parmi nous « un grand nombre de fautes » milles immorales qui, certaines que les propriétés qu'elles ont acquises ne leur

» appartiennent pas , se sont fait des maximes
 » en opposition avec les lois saintes de la
 » religion ; maximes qui , fortifiées par le
 » scandale de leurs succès , ont appris à la
 » multitude , sur laquelle l'exemple n'a que
 » trop d'empire , à renoncer aux croyances
 » qui la dirigeaient autrefois , pour arriver
 » plus sûrement et plus vite à la fortune ;
 » maximes d'ailleurs qu'elles transmettront
 » d'âge en âge à leurs avides héritiers , et
 » qui , plus qu'on ne le pense , contribueront
 » à perpétuer parmi nous cette philosophie
 » funeste qui n'a pour base que l'orgueil ,
 » pour devoirs que des convenances , pour
 » conséquences que l'égoïsme , c'est-à-dire
 » l'indifférence à tout bien , à moins que
 » dans le bien elle ne découvre quelque
 » avantage particulier , quelque profit per-
 » sonnel à recueillir. »

Cette sortie contre la philosophie , pour
 n'être qu'une répétition déjà très-usée , n'en
 est pas plus juste ni plus vraie. Ce ne sont
 pas des philosophes qui , en vendant le pa-
 radis aux riches , ont dépouillé des familles
 de leurs héritages et acquis des biens im-

menses dans le pays que nous habitons ; quelque égoïsme qu'on impute à la philosophie , ce n'est pas la philosophie qui a donné ce scandale. Les amis de l'ordre vrai ne s'élèvent pourtant pas contre cette manière d'acquérir, qui leur paraît sans doute légitime, puisqu'ils réservent leurs anathèmes pour ceux qui ont réacquis de l'état ces biens soustraits à la circulation : ceux-ci sont des *êtres immoraux, des usurpateurs impies !*

C'est en flétrissant de ces dénominations outrageantes et calomnieuses les acquéreurs de domaines nationaux, qu'on espère obtenir de l'opinion ce qu'on ne peut pas attendre encore de la violence, sauf à recourir à celle-ci quand des circonstances plus heureuses le permettront. « Il faut espérer, dit M. Ber- » gasse, qu'à mesure que l'empire de la mo- » rale se rétablira, beaucoup de plaies se- » ront fermées ; que le besoin de l'estime de » soi-même, que l'honneur commandera la » réparation de bien des torts, et que *la » conscience parlant enfin son langage,* » *forcera la cupidité elle-même à compo- » ser avec ses victimes.* »

Si cette doctrine s'accréditait , malgré les dispositions formelles de la charte constitutionnelle , on commencerait par des compositions , et on finirait par des expropriations forcées. Comment les amis de l'ordre vrai ne voient-ils pas qu'en infirmant dans l'opinion l'autorité des lois sur l'acquisition des biens nationaux , ils avilissent , autant qu'il est en eux , la valeur de ces biens qui constituent la majeure partie de la richesse nationale ? que par conséquent ils tendent à appauvrir la nation déjà trop épuisée de ses pertes , à paralyser l'industrie , à diminuer le revenu public ? C'est ce qu'ils appellent réparer les maux , rétablir l'ordre , guérir les plaies !.... Dieu nous préserve de semblables guérisseurs !

X.

T A B L E A U

DES excès que les troupes anglo-portugaises ont commis à Saint-Sébastien, le 31 août 1813 et les jours suivans, mis sous les yeux de la nation espagnole par la municipalité constitutionnelle, le chapitre ecclésiastique, le consul et les habitans de cette ville (1).

ON chercherait vainement dans les annales des peuples des exemples d'une politique aussi frauduleuse, aussi profondément immorale, que celle dont le gouvernement anglais a fait usage dans sa dernière guerre contre la France. Pour intéresser les peuples de l'Europe à sa querelle, et les charger en

(1) *Anno de 1814, en Tolosa: por D. Francisco de la Lama, impresor de esta M. N. Y. M. L., provincia de Guipúzcoa y sa junta diputacion.*

quelque sorte du soin de sa défense , il a eu l'air de s'oublier lui-même , et de ne s'armer que pour le maintien de leurs droits ; il ne s'est montré animé que du désir de les délivrer de l'oppression dans laquelle ils gémissaient , et d'assurer à jamais leur indépendance. En les ameutant contre son ennemi , il ne leur parlait que d'honneur , de liberté , d'orgueil national ; il ne négligeait rien pour enflammer leur patriotisme et les rendre capables de grands efforts ; et , lorsqu'enfin ils ont eu assuré son triomphe , il a presque aussitôt abandonné leur cause , ou plutôt il n'a fait que révéler le secret de sa honteuse politique , et l'on a vu qu'il ne s'était servi de leur énergie que pour l'exécution de ses desseins , et qu'il avait prostitué les sentimens les plus généreux à la défense des intérêts les plus vils.

Les peuples de l'Europe ont justement lieu d'être scandalisés de l'esprit d'ambition et de cupidité que manifeste le gouvernement anglais depuis la chute de Bonaparte. Mais ils doivent sur-tout être indignés de l'impudeur avec laquelle il sacrifie leurs plus

chers intérêts , après avoir eu l'air de ne s'armer que pour les défendre. Il est digne de remarque que les ministres de la Grande-Bretagne sont, de tous les ministres réunis au congrès de Vienne, ceux qui montrent le moins de loyauté. Pourvu qu'on n'oppose point d'obstacles à leurs usurpations, ils prêtent complaisamment les mains à toutes les injustices. Après avoir eu l'air de faire cause commune avec les peuples, ils trafiquent de leur liberté avec les gouvernemens ; ils foulent, ils pétrissent tous leurs intérêts ; et l'on voit les représentans d'une nation libre et généreuse seconder tous les desseins de l'ambition, de l'avarice et du despotisme. Cette conduite des ministres du gouvernement anglais est d'autant plus coupable, qu'ils avaient de plus grandes dettes à acquitter envers les nations de l'Europe, et que leur influence au congrès leur donnait plus de moyens de travailler à l'établissement de leur indépendance intérieure et extérieure. Ils font jouer ainsi au peuple anglais un rôle tout-à-fait indigne de lui ; ils le font paraître ambitieux et inique, au moment où il est

devenu tout-puissant; et c'est une lâcheté qui flétrirait son honneur, si l'honneur d'une grande nation pouvait être flétri par des actes qu'elle réproûve.

Il nous semble qu'en trahissant ainsi la cause des peuples qui, sur la foi de ses promesses et de la libéralité de ses principes, ont consenti à le laisser ou aidé à le faire triompher, le gouvernement britannique perd toute espèce de droit à leur considération, et qu'ils ne sauraient mettre trop de soin et d'empressement à révéler tout ce qui peut faire mieux apprécier sa conduite à leur égard. C'est une première vengeance qu'ils doivent tirer de sa perfidie, en attendant du temps une justice plus éclatante.

Voilà ce qui nous détermine à rapporter ici quelques fragmens traduits de la brochure espagnole dont on vient de lire le titre, et qui a été imprimée à Tolosa. Nous sommes d'autant plus excités à la faire connaître, qu'on a vainement tenté en Angleterre de la rendre publique, et qu'on n'a presque aucune idée en France des horribles faits qu'elle renferme.

On verra par ces faits ce qu'il est véritablement juste de penser de ces magnaimes libérateurs de l'Espagne, de ces illustres défenseurs de l'indépendance des peuples. Tous les excès qu'ils ont commis à Badajoz et à Ciudad-Rodrigo, pâissent devant les horreurs qu'ils ont exercées à Saint-Sébastien, et l'incendie de Copenhague et de Washington sont des crimes sans éclat et sans couleur, à côté de la destruction de cette ville. L'armée anglo-portugaise s'est conduite, dans cette occasion, envers le peuple allié pour lequel elle combattait, comme une armée de cannibales ne se serait pas conduite envers l'ennemi le plus féroce.

Les premières pages de l'écrit qui nous suggère ces réflexions sont consacrées à faire connaître la situation de Saint-Sébastien, depuis le moment où les troupes anglo-portugaises, sous le commandement du général anglais sir Thomas Graham, commencèrent le siège de cette place, que défendaient les Français, jusqu'au jour où elle fut prise d'assaut, c'est-à-dire depuis les premiers jours de juillet jusqu'au 31 août suivant. On s'y

attache particulièrement à faire connaître les vœux sincères que formaient les habitans pour les succès des assiégeans, et les soins qu'ils prodiguèrent à nombre de prisonniers anglais et portugais qui furent faits dans une tentative d'assaut effectuée sans succès le 25 juillet. Nous passons ces détails pour arriver au moment où la ville fut prise.

« Arrive enfin ce jour si impatiemment attendu, ce jour que les habitans de Saint-Sébastien regardaient comme celui de leur délivrance et de leur salut..... Le feu redouble; on voit les Français courir à la brèche; tout annonce un assaut, et les habitans adressent à Dieu de ferventes prières pour qu'il ne soit pas vainement tenté. Le ciel exauce leurs vœux; les alliés sont déjà dans la ville; les Français, repoussés de la brèche, se retirent en désordre vers la citadelle: la bonne cause triomphe. Le patriotisme des loyaux habitans de Saint-Sébastien, trop long-temps comprimé par la sévérité de l'ennemi, éclate de toutes parts en cris d'allégresse; on ne peut se contenir de joie: on agite des mouchoirs à tous les balcons;

à toutes les croisées, et l'on se prépare en même temps à célébrer solennellement le triomphe des alliés. Il était difficile de leur donner des témoignages plus éclatans du bonheur qu'on éprouvait à les recevoir..... Cependant ces barbares, insensibles à de si tendres et de si vives démonstrations, y répondent par des décharges de mousqueterie qu'ils dirigent contre ces balcons et ces fenêtres d'où on les couvre d'applaudissemens, et un grand nombre d'habitans périssent ainsi victimes de leur empressement à faire éclater leur amour pour la patrie : terrible présage de ce qui allait arriver !

.

» Nous venons de dire comment les alliés avaient répondu par des coups de fusils aux témoignages d'affection qu'on leur avait donnés. Ce premier trait de barbarie est bientôt suivi d'une multitude d'atrocités dont le seul souvenir fait frissonner. On oublie jusqu'aux précautions que la prudence commande de prendre dans une ville à l'extrémité de laquelle l'ennemi se trouve encore, pour se

livrer à des excès que la plume se refuse à décrire. On pille, on viole, on massacre avec une fureur qui n'eut jamais d'exemple. A l'entrée de la nuit, après que les Français se furent retirés dans la citadelle, un affreux incendie éclate et vient mettre le comble à l'horreur de cette scène. On entend de toutes parts les cris des femmes qu'on outrage; l'enfance et la vieillesse sont également exposées à la brutale lubricité du soldat; on fait violence aux épouses en présence de leurs maris; de jeunes filles sont déshonorées sous les yeux de leurs parens; une infortunée voit massacrer sa mère, et elle est violée sur son corps expirant. Le premier septembre, au point du jour, on avait entendu, au coin de la rue Sainte-Catherine, une jeune fille pousser des cris lamentables. Quelques heures après on la voit au milieu d'une foule de soldats qui venaient d'assouvir sur elle leur brutalité; ils l'avaient liée à un tonneau: elle était nue, sans vie, toute sanglante et percée d'une baïonnette.... la pudeur ne permet pas d'achever; hâtons-nous de jeter un voile sur ce hideux tableau. Enfin l'imagina-

tion ne saurait concevoir rien de si horrible qui n'ait été mis à exécution par les alliés. Ils trempent leurs mains dans le sang d'une foule d'habitans paisibles et de citoyens qui avaient bien mérité de la patrie. MM. de Goycochea , vieux et respectable ecclésiastique , de Artola , de Magra , et un très-grand nombre d'autres personnes qu'il serait trop long de nommer ici , tombent sous le fer de ces assassins. L'infortuné M. de Larnagana , après avoir vu piller sa maison , fuyait emportant son jeune fils dans ses bras : il périt également sous leurs coups. Une multitude d'habitans sont plus ou moins grièvement blessés. Un assez grand nombre , parmi lesquels on distingue MM. Mayora , de Arpide et Ventura de Moro , meurent , dans la journée , des suites de leurs blessures. Ceux qui ne sont pas blessés ne laissent pas de beaucoup souffrir. Nombre d'individus , et particulièrement de prêtres , sont dépouillés de tous leurs vêtemens. Dans cette infernale nuit , on voit une foule d'habitans parcourir nus les rues de la ville , et fuir épouvantés devant la mort qui les menace. L'aspect de

ces malheureux rend moins horrible et fait presque envier le sort de ceux qui se sont précipités dans des égouts, où ils trouvent momentanément un asile. La situation de ces derniers était d'abord affreuse ; bientôt elle devient plus horrible : un orage éclate, la pluie tombe du ciel par torrens, et cependant la ville est la proie des flammes. En même temps les soldats, favorisés par les ténèbres, se livrent aux plus affreux excès, et des détonations d'armes à feu qui partent de l'intérieur des maisons interrompent d'une manière effrayante les cris de douleur qui remplissent l'air.

» Le premier septembre vient enfin éclairer cette funeste scène. Les habitans de Saint-Sébastien, encore saisis de terreur et respirant à peine, se présentent devant le général anglais, précédés des alcades, et le supplient de les laisser sortir de la ville. Cette permission leur étant accordée, ils se hâtent de fuir sans avoir fait aucun apprêt de départ, et dans un tel état d'abattement, avec des figures si décomposées, que leur aspect n'est pas moins propre à exciter l'effroi que la pitié. Parmi

les malheureux que la barbarie anglaise force d'abandonner ainsi leurs pénates, on voit des hommes riches qui n'ont pas pu sauver du pillage les vêtemens les plus nécessaires; de jeunes filles bien nées et délicates qui fuient à demi-nues ou en chemise, la plupart mutilées ou maltraitées, enfin des personnes de toutes les classes qui ont souffert des maux incroyables.

» Cependant la ville brûle toujours sans qu'aucun effort puisse arrêter les progrès des flammes. Les alcaides avaient obtenu que les ouvriers employés à éteindre le feu fussent escortés; mais, au lieu de protéger leurs travaux, on les maltraite, on les force à désigner les maisons où l'on peut trouver de quoi piller; enfin, ils sont contraints de prendre la fuite. En attendant, l'incendie gagne de proche en proche; et, quoique les Français ne tirent pas un coup de fusil de la citadelle, et qu'on n'ait aucune résistance à leur opposer, l'armée anglaise ne fait pas le moindre effort pour l'éteindre. Les soldats, en voyant les progrès, donnent au contraire des signes d'une joie féroce: le premier septem-

bre , à trois heures du matin , on a vu , dans la rue Mayor , mettre le feu à une maison , et danser ensuite à la lueur des flammes.

» Pendant qu'une partie de la ville brûle , on pille celle que l'incendie n'a pas encore atteint ; et ce ne sont pas seulement les troupes montées à l'assaut qui se livrent au pillage , ce sont encore des soldats accourus sans armes du camp d'Astigarraga , distant d'une lieue : ce sont les employés à la suite de l'armée qui chargent leurs mules de dépouilles précieuses , et les conducteurs des équipages anglais qui en remplissent leurs fourgons ; sans que , pendant plusieurs jours que dure cet horrible désordre , on prenne aucune mesure pour le faire cesser , ni pour contenir les soldats qui , à la sortie de la place , dépouillent sans pitié les habitans qui fuient , des derniers vêtemens qui leur restent. De pareilles circonstances semblent suffire pour prouver que les chefs autorisaient les excès du soldat ; mais ce qui le démontre mieux encore , c'est que les effets volés furent étalés et vendus publiquement dans le voisinage , et sous les yeux du quartier-général de l'armée.

Lorsque les alliés croient qu'il n'y a plus rien à prendre, ils ne songent qu'à hâter l'entière destruction de la ville. Trouvant que l'incendie ne fait pas des progrès assez rapides, ils cherchent à les accélérer à l'aide de matières combustibles qu'on les avait vu préparer dans la rue de Narica, et dont ils avaient rempli de longues cartouches. Ces artifices, lancés dans les maisons, y mettent le feu avec une inconcevable rapidité, et donnent aux flammes l'activité la plus dévorante. Quelques habitans qui étaient restés dans la place pour essayer de sauver leurs maisons, après avoir perdu tout leur mobilier, frappés, à ce spectacle, d'étonnement et de terreur, perdent toute espérance et abandonnent la ville.

» C'est ainsi qu'a péri Saint-Sébastien. De six cents maisons dont cette ville était composée, il n'en existe plus que trente-six : tout le reste a été la proie des flammes. La plupart des maisons brûlées étaient de trois et quatre étages ; plusieurs étaient très-somptueuses, et toutes avaient coûté fort cher à bâtir. L'hôtel-de-ville était magnifique ;

la place neuve était charmante : on ne peut la voir aujourd'hui sans horreur, non plus que le reste de la ville. Des ruines, des décombres, des balcons qui tombent, des murs qui s'écroulent, voilà tout ce qui reste d'une cité commerçante et populeuse qui répandait au loin la vie et le mouvement autour d'elle. La destruction de Saint-Sébastien laisse quinze cents familles sans asile et sans ressource ; la perte que ses habitans viennent d'éprouver excède cent millions de réaux, sans comprendre dans cette évaluation celles qui résulteront pour eux de la destruction de leurs papiers et de tous leurs titres. Les précieuses archives de la ville, celles du consulat, tous les registres et papiers publics, tous les livres des commerçans, tout a été réduit en cendres ; perte affreuse, dont on ne peut calculer les suites !

» O trop malheureuse cité, gloire et honneur de la Guipuscoa ! toi qui avais donné tant de défenseurs, rendu tant de services à la patrie ! devais-tu craindre qu'un sort aussi épouvantable te fût réservé ? ta perte devait-elle être le prix de ton inviolable attachement à

la cause commune, et de tous les maux auxquels t'avait exposée, pendant cinq ans, ton généreux patriotisme? L'instant que tu attendais avec tant de confiance comme le terme de tes infortunes, a été marqué par ta ruine, et tu t'es vu détruire par les mains qui devaient briser tes fers! Était-ce donc ainsi que les alliés devaient récompenser ta courageuse résistance aux ordres de leurs ennemis, ton héroïque dévouement à leur cause, et les soins délicats que tu avais prodigués à leurs prisonniers? Il semble qu'une injustice aussi inouïe, une aussi horrible catastrophe, devaient aïédir ton patriotisme, et cependant on a vu tes généreux habitans oublier leur commun désastre, pour ne songer qu'au bonheur d'être délivrés de l'oppression ennemie: on les a vus, parmi tes débris et sur tes ruines encore fumantes, proclamer avec enthousiasme la nouvelle constitution de la monarchie espagnole, loi salulaire qui doit régénérer la patrie, et jurer de l'observer et de la défendre; enfin, dans le premier récit qu'ils ont fait de leurs malheurs au duc de Ciudad-Rodrigo, ils ont dit ces paroles mémorables:

« Si de nouveaux sacrifices nous étaient possibles, et qu'on les jugeât nécessaires, nous n'hésiterions pas un instant à les faire; nous renoncerions même, si le salut de l'état l'exigeait, à l'espoir de rentrer jamais dans nos foyers, et de voir relever notre ville. . . »

En terminant cet article, nous devons prévenir le lecteur que les détails qu'il vient de lire ne sont pas toujours une traduction littérale de l'écrit que nous avons voulu lui faire connaître: nous nous sommes plusieurs fois permis d'abréger le récit; mais, en le resserrant, nous avons eu le plus grand soin de ne pas l'altérer. Nous ne devons pas non plus oublier de dire que cette pièce est revêtue de la signature des principales autorités de Saint-Sébastien et de plus de cent de ses principaux habitans, et qu'ainsi elle a le caractère le plus authentique.

D. . . . R.

FRAGMENT

D'UNE réponse au pamphlet de M. de Châteaubriand, intitulé : Réflexions sur quelques écrits du jour et sur les intérêts de tous les Français.

LA première partie de ce nouvel écrit de M. de Châteaubriand n'étant que la répétition de toutes les grossièretés qu'il a pu recueillir dans les journaux depuis deux mois, et dont l'opinion publique a déjà fait justice, nous nous y arrêterons peu, et nous nous bornerons, pour ce qui la concerne, à l'examen de quelques points remarquables.

On est d'abord étonné que l'auteur, après soixante-six pages d'injures gratuites contre son adversaire, arrive tout d'un coup, on ne sait comment, à la même conclusion que lui; savoir, que tous les Français n'ont rien de mieux à faire que de se rallier franchement

à la charte constitutionnelle, comme au *paladium* de la tranquillité et du bonheur publics.

Qu'était-il nécessaire que M. de Châteaubriand fit un livre pour n'établir aucune vérité nouvelle, et pour se traîner péniblement sur les pas de celui qu'il s'efforce en vain de dénigrer? L'édifiante doctrine des enfans de *Loyola* paraît avoir germé depuis long-temps dans le cœur pieux de M. de Châteaubriand; un autre, avant lui, à l'occasion de l'oubli du passé, prescrit par la charte constitutionnelle, avait suggéré au roi d'affirmer qu'il avait *dit*, mais qu'il n'avait pas *promis*: M. de Châteaubriand trouve apparemment que cette expression ne rend pas bien l'idée qu'il faut inculquer au roi: voici la phrase qu'il a composée pour cela: *Mais, le monde, comme le roi, dit-il, n'a pas donné sa parole: il pourra bien rompre le silence.* Tel est le tour spirituel que M. de Châteaubriand a donné à l'article XI de la charte, conçu en ces termes:

Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration, sont inter-

dites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

Et que pouvons-nous penser d'une pareille réflexion de l'auteur du pamphlet, lorsque nous lisons ensuite dans les journaux publiés sous l'autorisation de la censure, que sa majesté a déclaré adopter les principes exposés dans l'ouvrage de Châteaubriand ? Cet écrivain fameux aurait-il lu par hasard le recueil des papiers saisis à *Bareuth* et à *Mende*, imprimé, en l'an 10, par ordre du gouvernement ? S'il les a lus, il y aura vu (page 217 et suivantes) le Mémoire d'un certain M. de Saint-Félix; il aura appris dans ce Mémoire, composé pour le roi Louis XVIII, comment, après avoir engagé ce prince à promettre tout ce qu'on voudra pour se rétablir sur le trône de ses ancêtres, l'oubli du passé, la confirmation des ventes nationales, la conservation à chacun de ses honneurs et traitemens; comment, dis-je, on l'endoctrine sur les moyens d'éluder en conscience l'accomplissement de toutes ses promesses, et l'on finit par ces paroles qui peuvent faire le sujet d'un petit *pensez-y bien* :

LE ROI SE CROIRAIT-IL OBLIGÉ D'EXÉCUTER CELA ?

La manière suivant laquelle l'auteur du Mémoire propose d'exécuter *cela* à l'égard de certains hommes, est sur-tout digne de remarque : Le roi, est-il dit, proclamera l'amnistie, mais le peuple sacrifiera ; il n'y aura, pour cela, qu'à échauffer les têtes à l'aide de certaines feuilles périodiques. Cela rappelle les paroles susdites de M. de Châteaubriand : *Mais le monde, comme le roi, n'a pas donné sa parole : il pourra bien rompre le silence.*

Certes, nous avons tous la plus entière confiance dans les promesses du roi ; mais nous ne sommes pas également rassurés sur quelques-unes des personnes qui l'approchent. M. de Châteaubriand nous dit que le roi est *fort, très-fort*. Nous le croyons, et nous le souhaitons tous ; que sa majesté veuille donc bien donner ses ordres pour que la charte constitutionnelle marche ; qu'elle veuille bien défendre à M. de Châteaubriand de dire que le roi oublie, mais que le monde n'oublie pas : il nous semble que M. de Châteaubriand est bien aussi intéressé qu'un autre à ce que le monde oublie.

« Que disons-nous à certains hommes ?
» dit *M. de Châteaubriand* : rien. Ils vivent
» à nos côtés , nous les rencontrons , nous
» leur parlons , nous allons chez eux , nous
» nous asseyons à leur table , nous leur pre-
» nons la main sans frémir. »

On sent tout ce qu'il y a de flatteur à vivre aux côtés de *M. de Châteaubriand* : au sortir de la table de certains hommes , au sortir de leur prendre la main , il va écrire des libelles contre eux sans frémir !

M. de Châteaubriand se pique d'être dévot , et par conséquent ce serait insulter à la religion , que de se défier de ses serremens de main. Rien de plus franc qu'un homme d'esprit qui se pique d'être dévot. Le bon *La Fontaine* nous parle aussi d'un certain chat dévot , qui , étant tombé dans un piège en allant chercher sa proie , aperçut un rat auquel il eût volontiers donné la patte sans frémir , et lui dit :

Cher ami ,

Les marques de ta bienveillance

Sont communes en mon endroit :

Viens m'aider à sortir du piège où l'ignorance
M'a fait tomber ; c'est à bon droit
Que seul, entre les tiens, par amour singulière,
Je t'ai toujours choyé, t'aimant comme mes yeux.
Je n'en ai point regret et j'en rends grâce aux dieux :
J'allais leur faire ma prière,
Comme tout dévot chat en use les matins.
etc.

Mutato nomine de te fabula narratur.

M. de Châteaubriand ne pouvant résister au plaisir de composer des phrases sonores, sans trop s'embarrasser de ce qu'elles signifient, il lui est échappé des aveux précieux que ses devanciers en vociférations avaient eu l'adresse d'éviter. Je doute, par exemple, que personne eût pu justifier la convention nationale avec autant de succès et d'éloquence que M. de Châteaubriand :

« Transportons-nous, dit-il, à ces moments affreux ; voyons les bourreaux, les assassins qui remplissaient les tribunes, qui entouraient la convention, qui montraient du doigt, qui désignaient aux poignards quiconque refusait de concourir à l'assassinat de Louis XVI : les lieux publics, les places, les carrefours retentis-

» saient de hurlemens et de menaces ; on
» avait déjà sous les yeux l'exemple des mas-
» sacres de septembre , et l'on savait à quels
» excès pouvait se porter une populace ef-
» frénée.

» Il est certain encore qu'on avait fait des
» préparatifs pour égorger la famille royale ,
» une partie des députés et plusieurs milliers
» de proscrits , dans le cas où le roi n'eût pas
» été condamné. »

Rien de plus vrai que cela ; des personnes respectables qui disent avoir connu , à cette époque désastreuse , les sentimens secrets de la plupart des membres de la convention , assurent que les dix-neuf vingtièmes au moins , quoiqu'ils eussent déclaré la culpabilité du roi , auraient voté pour lui , s'ils eussent eu le moindre espoir de le sauver, s'ils eussent eu un point d'appui, un noyau quelconque de forces. Mais où était ce noyau ? Il était sur les bords du Rhin ; il s'était enrôlé sous les étendards de Brunswick !

Laissons M. de Châteaubriand distinguer , avec sa subtilité ordinaire , les votans sous

condition des votans sans condition ; ces arguties n'endormiront personne : on se souviendra du retour que se ménage M. de Châteaubriand lui-même, en déclarant que tous, sans exception, sont coupables, par cela seul qu'ils se sont constitués juges du roi, mais que néanmoins on peut observer des nuances.

Malgré ces nuances, malgré toute la confiance que mérite incontestablement l'auteur qui a su écrire alternativement pour et contre le christianisme, pour Bonaparte et pour les Bourbons, on ne peut s'empêcher de dire que si tous les Français qui sont demeurés attachés au sol de la patrie, ne restent pas intimement unis, s'ils cessent un seul instant de faire cause commune, s'ils ne se rallient pas sincèrement et indissolublement à la charte constitutionnelle, si l'on parvient à les diviser pour des intérêts secondaires, pour des *nuances* d'opinions, ils seront bientôt tous perdus. On les détachera successivement, les uns par l'espérance, les autres par la terreur ; les uns seront traînés à l'échafaud, les autres dans la fange ; les

nouveaux nobles deviendront un objet de dérision ; le peuple entier retombera sous un joug de fer. Malheur à celui qui aura espéré se soustraire à la proscription générale, en se tenant coi ! Malheur à qui croira pouvoir se réfugier sous l'égide de la loi d'oubli ! Oui, le prince oubliera ; mais le monde se souviendra : c'est M. de Châteaubriand qui l'a dit.

Il faudrait un ouvrage aussi volumineux que celui de M. de Châteaubriand, pour relever toutes ses contradictions réfléchies, pour le suivre dans le labyrinthe de ses arrière-pensées. C'est par des personnalités atroces qu'il appelle à la réconciliation ; c'est par des insinuations perfides qu'il invite à la concorde : il dit qu'il faut verser de l'huile sur les plaies, pendant que sa main y répand des poisons. C'est en parlant d'humanité qu'il déchire les entrailles ; c'est en invoquant la religion qu'il plonge le poignard dans le sein. Quelle profanation de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes ! C'est Némésis parlant au nom de Jéhova ; c'est Tysiphone exhalant des sentimens d'amour de sa bouche infernale.

Tout en proclamant qu'il est enfin nécessaire de se rallier à la charte constitutionnelle comme à l'ancre de salut , M. de Châteaubriand ne tarit point sur les regrets qu'il donne à la vieille monarchie , gage inappréciable du bonheur dont les Français jouirent pendant douze siècles.

« Déplorons, *dit-il*, à jamais, la chute de
» l'ancien gouvernement, de cet admirable
» système (1) dont la durée seule fait l'é-
» loge ; mais enfin notre admiration, nos
» pleurs, nos regrets ne nous rendront pas
» Duguesclin, Labire et Dunois. La vieille
» monarchie ne vit plus pour nous que dans
» l'histoire, comme l'oriflamme que l'on
» voyait encore toute poudreuse, dans le
» trésor de Saint-Denis, sous Henri IV. »

Ne dirait-on pas, à entendre M. de Châteaubriand, que la France était parfaitement heureuse aux temps des Duguesclin, des Labire et des Dunois ? c'est à-dire lorsqu'elle était en proie aux plus horribles

(1) *Machiavel, qui s'y connaissait*, dit-il ailleurs, *en fait l'éloge*. Quelle autorité !

éclamés ; lorsque Charles VII, réduit presque à la seule ville d'Orléans, s'endormait dans les bras de l'insouciance et de la mollesse ; lorsque sa mère dénaturée, abusant de l'imbécillité de son époux, livrait son héritage au roi d'Angleterre, le plus mortel ennemi de la nation ; lorsque son fils Louis XI, dit le Néron de la France, levait l'étendart de la révolte contre son père, et l'obligeait à se laisser mourir de faim, de peur de mourir par le poison.

Je cherche dans nos annales ces siècles de félicité dont parle M. de Châteaubriand. Entend-il parler de la première race, des Clovis, des Chilpéric, des Brunehaut, des Frédégonde, qui se faisaient un *droit coutumier* d'égorger les membres de leur famille ? Parle-t-il des enfans de Charlemagne, de ce Louis-le-Débonnaire, déposé par une cohue de prêtres et de moines, procédant de leur propre et pleine autorité, et prenant plaisir à l'accabler de cruautés et d'ignominie ? Parle-t-il des guerres monstrueuses allumées entre ce père malheureux et ses fils ingrats ? de l'invasion des Nor-

mands, du siège de Paris? Parle-t-il enfin de la troisième dynastie jusqu'à Henri IV? des croisades, de l'inquisition, des guerres féodales, des guerres de religion, de la condamnation des Templiers, de la captivité de Saint-Louis, de celle du roi Jean, de celle de François I^{er}, des batailles de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, de Saint-Quentin, du règne de Charles IX, du règne de Henri III, etc.?

Ah! ne parlons pas de nos siècles de bonheur sous la vieille monarchie; ne parlons pas de nos années de calamités sous la moderne anarchie. Songeons plutôt à profiter des leçons de l'une et de l'autre, pour n'avoir point à pleurer dans la suite sur de pareils excès; et pour cela rallions-nous à la charte, mais sincèrement, mais sans faire éclater des regrets tout au moins inutiles.

Laissons de vains déclamateurs s'égarer dans leur galimatias mystique: n'insultons point à la lumière, n'insultons point à la raison; laissons la première dissiper insensiblement nos préjugés, souffrons que l'autre se développe naturellement et sans contrainte: aussi bien, il n'est pas plus facile de mainte-

nir le monde dans son ignorance primitive, que d'empêcher un enfant de parvenir à l'âge mûr.

Il serait à souhaiter, pour le repos de tous, qu'une fois pour toujours on convînt de n'accuser des souffrances de la patrie que le malheur des temps: on a dit souvent qu'en révolution il n'y a point de coupables, mais seulement des vainqueurs et des vaincus. L'application de cette maxime aurait pu faire le bonheur de la France au retour des Bourbons: c'était le vœu de la charte. Qui donc a voulu la couvrir d'un crêpe? Qui a ressuscité les partis depuis long-temps éteints? Qui a réveillé les noms d'assassins et de régicides? Je ne pousse pas plus loin les questions: les écrits publiés sont entre les mains de tout le monde; on sait quels ont été les premiers provocateurs; on sait quels sont ceux qui renouvellent encore aujourd'hui les provocations. Si donc les espérances que nous avons conçues au retour de nos anciens rois, ne se sont pas encore réalisées; si elles rencontrent chaque jour de nouveaux obstacles, personne ne peut en méconnaître la source.

On sent bien que, d'après les principes de M. de Châteaubriand, il ne peut manquer de s'établir le défenseur officieux de ceux qui ont pris les armes contre leur mère-patrie. Nous pourrions opposer à M. de Châteaubriand les réponses même de Louis XVI, qui les condamne dans son interrogatoire ; nous pourrions leur opposer les reproches qu'il leur adresse dans son testament (1) ; mais nous nous contenterons de répondre avec ses courageux défenseurs Desèze, Mallesherbes et Tronchet :

« Se mettre à la tête d'une armée et en » diriger les forces contre la nation !

» Certainement il ne peut exister de délit » plus grand ; celui-là seul les embrasse tous. » Il suppose, dans les combinaisons qui le » préparent, toutes les perfidies, toutes les » machinations, toutes les trames qu'une telle

(1) Envers qui, dit M. de Lally-Tollendal, le plus éloquent défenseur des émigrés, ont-ils été coupables ? envers cet infortuné Louis XVI, qui a pardonné au zèle imprudent comme à l'ingratitude perfide, et aux erreurs des révolutions comme à leurs forfaits.

» entreprise exige nécessairement ; il suppose
» dans ses effets toutes les horreurs, tous les
» fléaux , toutes les calamités qu'une guerre
» sanglante et intestine entraîne après elle. »

Plus loin , ces mêmes défenseurs ajoutent :

» L'acte constitutionnel en a prévu un
» (délit), qui est le plus atroce de tous , et
» dans lequel tous les autres rentrent néces-
» sairement ; c'est celui de la guerre faite à
» la nation , en abusant contre elle de ses
» forces mêmes. De quelque manière qu'on
» veuille l'entendre, tout est là. »

De tous les temps , on a regardé comme des hommes infâmes ceux qui ont tourné leurs armes contre leur patrie ; la justice même de leur cause en soi , quand cette cause était juste , ne les a point garantis de l'horreur qu'inspirent toujours les traîtres. Coriolan avait certainement éprouvé la plus odieuse injustice de ses compatriotes, il n'en reste pas moins entaché aux yeux de la postérité la plus reculée : le connétable de Bourbon avait les plus justes sujets de plainte : ses hautes qualités personnelles commandaient l'admiration ; et cependant sa gloire

est flétrie. L'ingratitude trop ordinaire d'un peuple ne fut même jamais regardée comme un motif légitime de s'en venger, parce que l'amour de la patrie est tellement inné chez les hommes, qu'il fut toujours aussi sacré à leurs yeux que l'amour filial. Mais si le crime de lèse-nation est regardé comme le plus grand de tous, même lorsqu'on a lieu de se plaindre, à plus forte raison l'est-il, si soi-même on a les premiers torts, et si soi-même on est auteur des longs abus qui ont amené la révolution; si c'est pour conserver ces mêmes abus qu'on a refusé de fournir les secours qui auraient pu en arrêter les progrès; et si un simple soldat, déserteur à l'ennemi, est jugé digne de mort, à plus forte raison son commandant doit-il l'être; à plus forte raison son général.

« Il faudrait d'abord savoir, dit *M. de Châteaubriand*, si cette mesure n'était » point forcée; si des hommes insultés, » brûlés dans leurs châteaux, poursuivis par » les piques, traînés à l'échafaud, ne se sont » point vus contraints d'abandonner leur » patrie; si, trouvant dans les champs de

» leur exil des princes proscrits comme
» eux , ils n'ont pas dû leur offrir leur
» bras. »

Nous répondrons à M. de Châteaubriand qu'il ne s'agit point ici des émigrations particulières qui ont été l'effet de la peur. On ne saurait justement accuser des femmes, des vieillards, des gens paisibles de toutes les classes, qui vont chercher un asile contre l'orage, jusqu'à ce que le calme soit revenu. Nous parlons de ce système combiné qu'adoptèrent dès le principe ceux qui étaient opposés aux réformes; du parti qu'ils prirent de quitter le pays qui les avait vus naître, pour y rentrer ensuite à main armée; d'aller lui susciter des ennemis au-dehors, d'y former des coalitions, d'exciter au-dedans la guerre et les discordes civiles. Tel est le délit que les défenseurs de Louis XVI déclarent embrasser tous les autres; telle fut la cause de toutes les calamités dont la France fut si long-temps accablée.

Il est de toute fausseté que le système de l'émigration soit né du régime de la terreur: ce fut au contraire le régime de la terreur

qui naquit du système de l'émigration. Qui ne sait, en effet, que, dès le commencement de la révolution, les meneurs envoyaient de petites quenouilles aux nobles qui ne voulaient point émigrer ? Qui ne sait que la prise de la Bastille fut l'époque d'une émigration en masse parmi eux ? Qui ne sait que la fuite du roi à Varenne fut celle de leur désertion presque générale ? Qui ne sait qu'ils s'organisèrent promptement en corps d'armée, et qu'ils entrèrent dans la coalition formée contre leur patrie ? Qui ne sait enfin qu'ils pénétrèrent en France avec le duc de Brunswick ? Que ce fut l'épouvantable manifeste de ce même duc de Brunswick, qui obligea la nation entière à se lever pour repousser ces cannibales, à leur faire une guerre de tartares, à convertir nos cités en autant de places de guerre, nos temples en ateliers d'armes, nos frontières en un vaste camp ? Cet élan vers la liberté et l'indépendance nationales, que nous nommerions sublime si nous le trouvions dans l'histoire des peuples anciens, qui, malgré les jérémiades de M. de Châteaubriand, sera nommé tel

par la postérité, rencontra nécessairement de grandes résistances dans l'intérieur : ces résistances, envenimées par les intrigues du dehors, prirent une consistance effrayante, amenèrent des soulèvemens partiels, la guerre civile, tous les excès imaginables, en un mot le régime de la terreur. Ainsi ce régime ne fut point le principe, mais l'effet, au contraire, du système de l'émigration.

Lorsque le roi Louis XVI prit le parti d'adopter la constitution de 1791, il l'annonça officiellement à toutes les puissances. M. de Montmorin écrivit, par son ordre, à tous les agens diplomatiques pour les en instruire ; le roi lui-même adressa aux princes les lettres les plus pressantes pour les engager à revenir en France. Toutes ces lettres sont pleines de force et de sensibilité ; et cependant le roi fut désobéi, parce que cette acceptation sanctionnait l'abolition des privilèges ; et que ce n'était pas la royauté de 1791 qu'on voulait conserver, mais celle de 1789 qu'on voulait rétablir.

Que disent aujourd'hui les émigrés pour

se justifier de cette désobéissance aux ordres du roi ? Ils disent que le roi n'était pas libre, malgré l'assertion positive de sa part que son acceptation était parfaitement libre et spontanée ; ils disent et ils écrivent que Louis avait secrètement protesté contre son adhésion, et qu'il avait fait le vœu de la rétracter aussitôt qu'il le pourrait ; ils disent et ils écrivent qu'ils n'ont émigré que par ses ordres : de sorte que ce serait le roi lui-même qui aurait recruté pour l'armée ennemie ; ils disent et ils écrivent qu'en même temps que ce roi faisait signifier aux princes et aux puissances son acceptation, il leur envoyait des agens secrets pour les détromper sur ses véritables dispositions ; ils disent et ils écrivent qu'en même temps qu'il chargeait M. de Montmorin d'écrire, en son nom, une circulaire ostensible aux agens diplomatiques, il leur faisait adresser des contre-lettres pour détruire l'effet de la première ; contre-lettres qui furent rendues publiques par le *Moniteur*. Ils citent enfin, pour lever tous les doutes, une lettre de Louis XVI au roi

de Prusse, pour le déterminer à lui fournir les moyens de recouvrer son pouvoir (1).

Mais les émigrés, en se justifiant ainsi, ne prennent pas garde qu'ils s'inculpent davantage ; qu'ils attribuent au roi un fâcheux caractère de duplicité, et que c'est la convention nationale qu'ils justifient : car la convention nationale accusait précisément le roi de ce que son acceptation n'avait pas été sincère ; de ce qu'elle n'était que simulée ; de ce que, tandis que tous ses ordres ostensibles étaient pour la constitution, ses actes confidentiels tendaient à la renverser ; de ce qu'enfin tous les agens dont il était entouré avaient sans cesse la charte constitutionnelle à la bouche, et la contre-révolution dans le cœur.

Ainsi ce n'est point assez pour les transfuges d'avoir trahi leur patrie, ils veulent encore que Louis XVI ait été leur complice :

(1) Voyez *l'Histoire de la révolution*, par M. Bertrand de Moleville ; la *Correspondance de Louis XVI*, avec des réflexions de mademoiselle William ; la *Gazette de France* du 6 novembre 1814, etc.

ils persistent à nous dire que c'est pour sa seule défense qu'ils ont pris les armes, et non pour l'établissement de leurs privilèges : cela n'est-il pas d'une vérité palpable ? Le roi était en danger à Paris, et ils courent à Coblentz pour le défendre ; il était captif en France, et ils vont briser ses fers à Berlin !

Mais nous pouvons leur dire : Si le roi était de connivence avec vous pour renverser la constitution qu'il venait d'accepter, la convention ne s'est donc pas trompée en l'accusant de mauyaise foi ; et s'il était sincère, vous portiez donc les armes contre lui, vous étiez donc tout à la fois coupables du crime de lèse-nation et du crime de lèse-majesté ; et c'est vous qui venez appeler les autres régicides (1) !

(1) *L'Histoire secrète de Coblentz*, attribuée à M. de Rivarol, va jusqu'à dire que les émigrés firent des réjouissances à la mort de Louis XVI. Ces émigrés n'étaient pas moins maudits par les étrangers que par les Français, comme on peut le voir dans la *Campagne du duc de Brunswick contre les Français*, en 1792.

CONSERV. TOME III.

Ces vérités sont foudroyantes, je l'avoue; et tout le pathos de M. de Châteaubriand ne les détruira pas. Mais aussi, pourquoi nous forcer à les dire? pourquoi vouloir que le monde se souvienne? pourquoi ne pas exécuter franchement la charte constitutionnelle? Ah! que ne changeons-nous ces passions haineuses en un sentiment d'indulgence réciproque! que ne tournons-nous nos regards sur des objets consolans, sur le souvenir des vertus qui n'ont cessé de briller au milieu de tous les désordres! Quoi! cette lutte terrible ne nous a-t-elle point laissé assez de victimes innocentes à pleurer? Eh! de quels crimes furent donc coupables ces jeunes citoyens qui, doués d'ames neuves et ardentes, n'avaient encore été sensibles qu'aux accens de la tendresse maternelle? Qu'avaient fait, pour offenser un pouvoir ébranlé jusque dans ses fondemens par ses propres fautes, ce million de braves, marchant, au nom de l'honneur et de la patrie, à la défense des frontières? Qu'est devenue cette fleur de la nation qu'il a fallu opposer à la fureur des coalisés? Elle a été moissonnée au milieu de

ses triomphes ; elle est morte avec joie , parce qu'en exhalant son dernier soupir , elle était encore pénétrée de la sainteté de ses devoirs. Voilà les hommes purs de la révolution ; voilà ses vrais martyrs ; eh ! quelle famille n'a pas le sien ? Et cependant quel est le ministre des autels qui ait offert au dieu des armées un sacrifice pour eux ? quel est celui qui ait entretenu de leur dévouement les fidèles rassemblés autour de lui ? quel est le Périclès qui ait prononcé leur panégyrique ? quelles sont les académies qui aient proposé pour sujets de leurs prix l'éloge de ces héros ? Il y a toujours place dans le haut olympé pour ceux dont les parens distribuent les emplois et les richesses sur la terre ; mais il n'y en a point pour les vertus obscures : les mânes des modestes enfans de la patrie sont pour jamais errantes sur les bords du Léthé ; trop heureuses si elles ne sont pas traînées dans l'opprobre par ceux qui l'ont trahie !

Mais c'est sur l'honneur sur-tout qu'il faut entendre raisonner M. de Châteaubriand :
« Qui pourrait donc s'opposer parmi nous ,

» *dit-il*, à la généreuse alliance de la liberté
» et de l'honneur ? Ces deux principes ne
» sont-ils pas, comme nous l'avons prouvé,
» ceux qui constituent essentiellement la
» noblesse ?

C'est - à - dire apparemment qu'il n'y a ni liberté ni honneur pour ceux qui n'ont pas des parchemins dans leur poche ? Nous ne pensons pas que M. de Châteaubriand ait voulu insulter les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la nation (1) ; nous aimons mieux croire que M. de Châteaubriand ne connaît pas la valeur des termes, et qu'il parle d'honneur et de liberté comme un aveugle des couleurs.

« Ferons-nous valoir, *dit M. de Châteaubriand*, une autre raison de la nécessité

(1) Et des folliculaires ont l'effronterie de nous dire que le roi adopte les principes de M. de Châteaubriand ! ils avilissent la majesté royale au point de la représenter comme occupée à faire diffamer, à diffamer elle-même les citoyens ; à exciter, par des distinctions et des récompenses, les faiseurs de libelles, les détracteurs de la charte, les provocateurs aux haines et aux discordes civiles !

» de l'émigration; ce n'est pas une loi écrite,
» mais c'est le droit coutumier des Français,
» l'honneur. Partout où on le place, cet
» honneur, à tort ou à raison, *il oblige.* »

C'est-à-dire qu'un insensé qui a placé son honneur, à tort ou à raison, dans la résolution de trahir sa patrie, est obligé en effet de trahir sa patrie. Quel étrange honneur que celui de M. de Châteaubriand !

Ainsi l'honneur *obligeait* les braves Français qui auraient voulu se rallier au monarque à fuir, de peur de périr avec lui ! Ainsi l'honneur les *obligeait* à fermer leur cœur aux prières, aux tendres instances par lesquelles il s'efforçait de les rappeler ! Ainsi l'honneur les *obligeait* de désobéir à ses ordres positifs ! Ainsi, lorsqu'il jurait, lorsqu'il affirmait de toutes les forces de sa conscience qu'il venait d'adopter sincèrement et librement l'acte constitutionnel, l'honneur *obligeait* ses serviteurs soumis à lui donner un démenti formel, à lui soutenir qu'il avait fait un faux serment ! Ainsi l'honneur *obligeait* ces citoyens fidèles à tourner leurs armes contre leur patrie, à exciter la

guerre civile dans son sein, à soulever contre elle toutes les puissances de l'Europe, à se faire stipendier par ces puissances, à marcher sous leurs drapeaux sanglans, pour exécuter les mesures exposées dans l'indestructible manifeste du duc de Brunswick!

D'où il suit que le déshonneur est le lot de tous ceux qui n'étaient pas des royalistes purs, de tous ceux, nobles et autres, qui étaient restés en France, pour lui faire un rempart de leurs corps! D'où il suit que le déshonneur est le lot de tous ceux qui ont cru à la bonne foi de ce prince, à sa loyauté, à sa ferme résolution de faire marcher la loi qu'il avait jurée! D'où il suit que le déshonneur est le lot de ces braves armées, qui, pendant vingt-cinq ans, ont triomphé de toutes les coalitions et des émigrés eux-mêmes! D'où il suit que le déshonneur est le lot de ces vingt-cinq millions d'hommes qui sont restés attachés au sol de leur patrie, pour la défense de leurs foyers!

Oui! sans doute, l'honneur est sorti de France avec ces messieurs; l'honneur est entré en France avec ces messieurs; eux seuls

savent ce que c'est que le véritable honneur
l'honneur de M. de Châteaubriand.

« Observons, dit M. de Châteaubriand,
» que la noblesse n'est pas composée d'un
» seul et unique principe ; elle en renferme
» évidemment deux, l'honneur et la vertu
» ou la liberté. Quand elle agit en corps,
» par rapport à la monarchie en général,
» elle est conduite par l'honneur, elle est
» monarchique ; quand elle agit pour elle-
» même, et d'après la nature de sa constitu-
» tion, elle est mue par la liberté ; elle est
» républicaine, aristocratique. »

C'est ainsi que M. de Châteaubriand ex-
plique ses notions sur l'honneur et la liberté ;
Comme cela est bien pensé ! comme cela est
lumineux ! comme M. de Châteaubriand est
fort en dialectique !

« La charte constitutionnelle, dit M. de
» Châteaubriand, est un traité de paix signé
» entre les deux partis qui ont divisé les
» Français. »

J'adopte la définition de M. de Château-
briand ; j'ajoute que le roi, en signant la
charte, a mis ce traité de paix sous la garan-
tie de sa couronne.

Donc c'est par les principes du droit des gens, et non par les principes du droit civil, que ce traité doit recevoir son exécution. Cette juste observation de M. de Châteaubriand ferme la porte aux réclamations des émigrés sur la remise de leurs biens vendus : car, par ce traité de paix, les ventes sont consolidées ; les Français demeurés attachés au sol ont renoncé à leurs conquêtes, à leurs majorats, à toutes leurs prétentions hors de leurs anciennes limites. En échange de ces concessions, les biens dont ils jouissaient dans l'intérieur leur sont légitimement acquis, et deviennent leurs propriétés incommutables ; ils leur appartiennent, comme l'Italie, la Belgique, le Palatinat du Rhin, appartiennent maintenant aux alliés. Ainsi disparaissent les noms odieux d'usurpation et de spoliation ; tout est réglé, de part et d'autre, par un contrat régulier et syllagmatique.

Nous avons donc l'importante obligation à M. de Châteaubriand d'avoir trouvé la véritable solution d'une difficulté qui avait frappé quelques personnes, d'avoir rassuré

la conscience des acquéreurs, et coupé adroitement la principale racine du mécontentement. Nous ne doutons pas que les émigrés ne sourient à cette pensée fine, et qui caractérise la profonde sagacité de M. de Châteaubriand.

Mais il est un autre point sur lequel, c'est bien plus sincèrement encore et du fond de notre cœur que nous rendrons justice à M. de Châteaubriand : une fois enfin, à travers tant de verbiage, il a trouvé le chemin des âmes honnêtes : il a parlé à la sensibilité des Français; il leur a dit : *Les émigrés sont malheureux !* Eh bien ! ces quatre mots en disent plus que tout le reste du livre de M. de Châteaubriand. Oui, les émigrés sont malheureux ! Nous voilà désarmés ; c'est l'enfant prodigue qui revient sous le toit paternel ; nos bras lui sont ouverts ; nous disons avec transport : *Notre frère était mort, et il est ressuscité ; il était perdu, et il a été retrouvé* (1). Ainsi les barrières sont tombées entre les émigrés et nous ;

(1) Évangile de Saint-Luc, chap. 5.

tout est oublié de notre part , sinon qu'ils sont Français ; tout ce que nous possédons est à eux ; qu'ils viennent partager notre gloire ; qu'ils viennent partager nos fortunes ; rendons-leur tout ce qu'ils peuvent espérer d'une nation aimante et généreuse ; qu'ils sachent qu'on peut désirer la liberté sans être méchant , sans vouloir la licence ; qu'ils sachent qu'il n'est pas donné aux hommes de maîtriser les tempêtes ; qu'il est des circonstances où l'on ne peut atteindre un noble but sans le passer ; qu'une révolution est un chaos où tout les élémens sont confondus ; mais qu'après elle , l'air devient plus pur , le ciel plus serein , et qu'elle fertilise le sein de la mère commune. Qu'ils voient si , malgré la longue série de nos maux , les campagnes ne sont pas devenues plus riches , si les habitans ne sont pas aussi bons , plus éclairés , plus heureux , plus sensibles à la gloire et à la prospérité nationales. Qu'ils examinent enfin si cet état de prospérité n'est pas le résultat de la suppression des abus : voudraient-ils les faire renaître ces abus , pour leur intérêt particulier ? X.

HOMÉLIE

*Du Citoyen Cardinal Chiaramonti , Evê-
que d'Imola , actuellement Souverain
Pontife , Pie VII , adressée au peuple
de son diocèse , dans la république Ci-
salpine , le jour de la naissance de Jésus-
Christ , l'an 1797.*

POURQUOI les mauvais princes et les hypo-
crites ont-ils tant de haine contre la philoso-
phie ? C'est parce que leur existence n'est
fondée que sur l'ignorance et sur l'erreur ,
et que la philosophie tend sans cesse à les
détruire l'une et l'autre. Denis , envoyant
Philoxène aux carrières , ou faisant vendre
Platon comme esclave ; Néron , ordonnant la
mort de Thraséas et de Sénèque ; Bonaparte ,
déclamant contre l'idéologie ; Mélitus , calom-
niant Socrate ; et Mutin , calomniant les phi-
losophes du dix-huitième siècle , ont tous

été animés du même sentiment : tous ont craint la vérité. Les tyrans et leurs flatteurs accusent les philosophes de détruire les gouvernemens ; les hypocrites les accusent de détruire la religion : ainsi chacun leur attribue le résultat de ses vices ou de ses crimes. Ce n'est pas la philosophie qui excite les peuples à la révolte ou au mépris des choses saintes : ce sont les vices des gouvernans et des mauvais prêtres.

« Il faudrait bien peu connaître le cœur humain , dit Mably en parlant de la réforme de Luther , pour croire qu'en obéissant à un chef si vicieux (à la cour de Rome), le clergé n'eût pas les mœurs les plus corrompues : l'ignorance , la simonie , le concubinage , et mille autres vices , déshonoraient l'épiscopat.... Après avoir souffert patiemment les excès d'un monstre tel qu'Alexandre VI sans le déposer , ses successeurs , qui n'eurent aucune vertu chrétienne , passèrent pour de grands papes. L'effronterie avec laquelle le clergé se montrait tel qu'il était , lui avait , pour ainsi dire , acquis le droit funeste de ne plus scandaliser et de ne point se corriger.

On aurait vraisemblablement permis à Léon X de faire un trafic honteux de ses indulgences , et d'ouvrir et fermer à prix d'argent les portes du paradis et de l'enfer , s'il avait confié cette ferme scandaleuse aux mêmes personnes qui jusqu'alors en avaient eu la régie ; il ne le fit pas , et cette faute devint le principe d'une grande révolution. »

Une des principales causes de la ruine de la religion , c'est l'abus qu'en ont fait ses ministres pour consolider le despotisme : ils ont enseigné que les rois ne tenaient leur puissance que de Dieu , et que cette puissance n'avait d'autres bornes que celles qu'il lui plaisait d'y mettre par leur organe. De leur côté , les gouvernans ont favorisé de tout leur pouvoir une doctrine qui leur livrait les peuples comme de vils troupeaux ; et , comme *il est avec le ciel des accommodemens* , ils en ont disposé selon leur caprice ; ce qui n'a pas tourné à l'avantage des gouvernés , sur-tout quand ils ont eu affaire à des princes incrédules. *L'autel* et le *trône* ont donc toujours marché ensemble ; et il a existé , entre Dieu et le roi ,

un traité d'alliance dont leurs ministres qui en avaient fait les frais, ont retiré les plus grands avantages.

Cette doctrine impie, qui rendait en quelque sorte l'Être-Suprême complice des gouvernemens les plus vicieux, a été vivement attaquée en Angleterre par Sidney; et Rousseau en a démontré l'absurdité avec tant d'évidence, qu'il faut désormais avoir perdu toute pudeur pour la professer. Les ministres de la religion les plus sages et les plus éclairés sont déjà revenus à des idées plus saines; ils ne voient plus dans l'homme un être destiné à se rendre lui-même malheureux et à servir les passions de ceux qui le gouvernent; ils réprouvent encore des plaisirs, mais ce sont ceux qui sont réprouvés par la saine morale; ils prescrivent l'obéissance, mais c'est l'obéissance aux lois; et non aux caprices d'un maître.

Ces principes ont été exposés avec autant de clarté que de force dans l'Homélie dont on vient de publier la traduction, et dont on a déjà vu le titre. Ils doivent être accueillis aujourd'hui avec d'autant plus de confiance,

que celui qui les a professés a été élu ensuite souverain pontife , et que , par sa résistance à l'oppression , il a prouvé qu'il en avait fait la règle de sa conduite . L'auteur , après avoir rappelé les merveilles de la création , les biens que l'homme doit à la divinité , et les devoirs que ses bienfaits lui imposent envers elle , continue en ces termes :

« Mais , après les devoirs envers Dieu , il est des obligations subalternes que l'homme doit remplir envers lui-même : les principes d'une raison pure , sa constitution physique , sa tendance irrésistible vers le bonheur , lui commandent de veiller à sa conservation , de travailler à s'améliorer , à devenir heureux . Quand sur son état il porte un regard dégagé de préjugés , à travers un rayon de grandeur qui semble le consoler , il découvre les misères qui tendent à l'avilir : si les passions furent les ressorts des grands événemens dans l'histoire de l'homme , elles furent aussi la source fatale des plus déplorables résultats ! O homme ! quand puiseras-tu à l'école du rédempteur les moyens de conserver ta grandeur , de conquérir ta véritable liberté , et

de secouer tes chaînes ? Le vrai philosophe formé par Jésus-Christ fait son occupation la plus chérie de régler ses actions, de maîtriser ses penchans, de mettre les forces inférieures en harmonie avec les forces supérieures, de soumettre la chair à l'esprit, de repousser les plaisirs désavoués par la saine morale ; en un mot, de diriger sans cesse l'exercice de ses facultés vers le centre et le but auquel Dieu l'a destiné. Les sentimens de la vertu dont il alimente son cœur, en perfectionnant l'individu, concourent également au perfectionnement de la société.

Après avoir ainsi exposé les principes de la morale, Sa Sainteté ajoute que, quelle qu'en soit la sévérité apparente, on ne doit pas croire qu'ils soient contraires aux principes de la véritable liberté. L'acception de ce mot, dit-elle, soit dans le langage de la philosophie, soit dans celui de la religion catholique, exclut l'idée de la dissolution et de cette licence effrénée qui confond le bien et le mal, l'honnête et le deshonnête. Loin de vous une interprétation grossière qui, en

heurtant tous les préceptes , dénatureraït l'humanité, la raison et tous les bienfaits du Créateur. La liberté, ce don de Dieu si cher aux hommes , est une faculté d'agir ou de n'agir pas , mais subordonnément aux lois divines et humaines.

Ici, Sa Sainteté fait remarquer la nécessité de se soumettre aux autorités constituées ; mais ailleurs , elle observe que les autorités constituées doivent elles - mêmes être soumises aux lois. Elle montre la loi planant sur tous les membres du corps social , pour diriger , protéger et punir ; conservant à chacun les facultés nécessaires à l'accomplissement des devoirs, et traçant à chaque individu la juste mesure de ce qu'il doit à Dieu , à lui-même et à ses semblables. C'est dans cette sujétion commune à l'autorité des lois, que S. S. fait consister l'égalité civile ; égalité, dit-elle, qui, dérivée du droit naturel et embellie par la morale, fait harmoniser le corps politique, quand chacun coopère au bien de tous, suivant l'étendue de ses facultés physiques et morales ; quand , à son tour, il recueille de la

protection sociale tous les avantages qu'il a droit d'en attendre.

Bien loin que la forme du gouvernement démocratique soit contraire aux préceptes ou aux maximes évangéliques, S. S. trouve au contraire qu'elle exige ces vertus qui ne s'acquièrent qu'à l'école de Jésus-Christ. Si vous les pratiquez, dit-elle, elles seront le gage de votre bonheur, de votre gloire, et de la splendeur de notre république. Les vertus morales qui consistent dans l'amour de l'ordre, ajoute-t-elle un peu plus loin, nous rendront bons *démocrates*; mais de cette *démocratie* pure, qui travaille sans cesse à la félicité commune, et qui, abjurant les haines, la perfidie, l'ambition, est aussi attentive à respecter les droits d'autrui qu'à remplir ses propres devoirs.

On conçoit qu'avec de tels principes, Sa Sainteté ne peut qu'admirer les vertus dont on trouve tant d'exemples dans les anciennes républiques. Je ne vous parlerai, dit-elle, ni de Sparte ni d'Athènes; je garderai le silence sur les fameuses législations de Lycurgue et de Solon, et même sur cette

Carthage, la rivale de Rome. Nos réflexions et nos souvenirs se rapportent plus convenablement sur l'antique république romaine. Considérez, mes frères, les illustres citoyens dont elle s'honora, et les moyens sur lesquels ils s'assurèrent des droits à l'admiration. Rappellerai-je le courage de Mutius Scœvola, de Curtius, des deux Scipions, de Torquatus, de Camille et de tant d'autres qui fleurirent à ces époques mémorables ? Leurs éloges, tracés par une foule d'écrivains, sont encore l'instruction de la postérité.

Caton d'Utique, cet intrépide défenseur de la liberté de son pays, est sur-tout l'objet de l'admiration de S. S. Elle rapporte le discours dans lequel il développe les causes de la grandeur de Rome ; puis elle ajoute : ce discours d'un philosophe distingué, digne d'être gravé en lettres d'or, montre à quel point Rome antique porta ces vertus morales, fondement de sa grandeur, devenue l'admiration et l'effroi des nations. Tandis que les Grecs et d'autres peuples, plus civilisés en apparence, dissertaient savamment

dans les écoles sur la philosophie, les Romains pratiquaient la vertu sans disputer sur sa nature, sans l'intervention des écoles, et sans l'affubler orgueilleusement du manteau philosophique. La simplicité de leurs mœurs repoussait cette éloquence étudiée, et cette dialectique qui s'exerçait à subtiliser sur les principes au lieu de les mettre en pratique.

Voilà, continue S. S., un court exposé des vertus romaines aux époques célèbres de la république; vertus préconisées même par les pères de l'Eglise, entre autres par le philosophe Saint-Augustin, qui en trace un tableau digne de ses talents. La grandeur et la renommée de ces républicains furent, à ce que nous enseigne cet illustre docteur, la récompense qu'un Dieu juste voulut bien accorder à leurs travaux, à leurs vertus; mais, chez ce peuple, l'inspiration de la raison naturelle, quoique dégradée par la soif insatiable de la gloire, les stimula puissamment à la pratique de la morale. Si, en cela, ils surpassent même des nations qui les devançaient dans l'ordre

des siècles et dans les progrès de la civilisation ; si, comme le pense Caton, et comme l'enseignent les pères de l'Église, leurs qualités louables rehaussèrent l'éclat de la liberté romaine, et méritèrent à ce peuple des faveurs temporelles, à combien plus forte raison devons-nous reconnaître la nécessité de la vertu dans notre état démocratique, nous qui ne profanons pas nos hommages aux pieds de divinités étrangères. !

On voit, par ces divers passages, que les préceptes de l'évangile, bien loin d'être contraires à la liberté des peuples, comme l'ont prétendu quelques écrivains, lui sont au contraire très-favorables; on voit en outre que le Saint-Père ne place pas la vertu dans l'observation de quelques vaines pratiques, ou dans la privation des plaisirs autorisés par la morale, mais qu'il la fait consister dans l'art de réprimer les passions nuisibles à autrui ou à soi-même, de faire du bien à ses semblables, et d'obéir aux lois de son pays.

Si les prêtres, et sur-tout les chefs de l'Église,

(183)

avaient toujours professé une doctrine aussi pure , et si leur conduite avait été conforme à leurs préceptes , on n'aurait pas vu tant de guerres religieuses , et l'on n'accuserait pas les philosophes d'avoir voulu détruire le christianisme.

REPRÉSENTATION

Du conseiller d'état espagnol don Francisco Amoros , à S. M. le roi Ferdinand VII , suivie de pièces justificatives (1).

AUTANT il est peu à craindre que les ministres exercent un pouvoir étendu au sein d'un état libre où ils sont soumis à une responsabilité rigoureuse, autant il est effrayant de les voir investis d'une grande autorité dans les gouvernemens arbitraires , où leur personne est ordinairement aussi sacrée que celle du prince. Le despotisme n'est jamais plus licencieux, plus violent, plus outré dans ses mesures que lorsqu'il est ainsi exercé

(1) Se vend , à Paris , chez les marchands de nouveautés ; à Bordeaux , chez Baume , et à Bayonne , chez Gosse , libraires.

par des ministres placés sous l'égide de l'inviolabilité du prince. Cette vérité, dont l'histoire offre mille preuves, a été confirmée, cette année, en Espagne, par des actes de despotisme ministériel auxquels les annales du monde n'ont peut-être encore offert rien de comparable. On a vu un ministre dans ce malheureux pays, le fameux don Pierre Macanaz, proscrire, au nom du roi, par une simple lettre circulaire, plus de douze mille familles des plus considérables de l'Espagne, et dans lesquelles se trouvent les hommes les plus éclairés de cette nation, les bannir à perpétuité du royaume, et faire mettre le séquestre sur tous leurs biens. Le même Pierre Macanaz, par cette étonnante circulaire, a de plus exilé de la capitale un très-grand nombre d'autres individus; il les a déclarés incapables d'exercer aucune fonction publique, les a dépouillés de tous leurs honneurs, et les a soumis, dans les villes où il leur a été permis de se retirer, à une surveillance aussi sévère qu'humiliante.

Quelque extrêmes que fussent la rigueur et l'iniquité de cette mesure, les agens aux-

quels le ministre Pierre Macanaz en avait confié l'exécution, se croyant aussi inviolables que leur maître, n'ont pas douté qu'il ne leur fût permis d'en étendre les dispositions, et on les a vu proscrire à leur tour, en détail, beaucoup de personnes que n'atteignait point la circulaire de Macanaz.

Une jeune femme de Madrid, également recommandable par ses vertus d'épouse et de mère, et par son extrême bienfaisance envers les malheureux, et non moins distinguée par son rang que par la douceur de ses mœurs et la grâce de son esprit, madame Dona Maria de Thérán, épouse du conseiller d'état Amoros, a été l'une des victimes les plus malheureuses de ces despotes subalternes. Elle était restée à Madrid, lors de la dernière évacuation de cette ville par les Français, et elle ne se trouvait point par conséquent au nombre des personnes prosrites par le décret de Macanaz qui faisait grâce aux épouses des partisans des Français qui n'avaient pas suivi leurs maris en France.

Cependant le capitaine général de la Nou-

velle-Castille, le comte Villariezo, homme lâche et cruel, qui avait été l'ennemi personnel de M. Amoros, a voulu épuiser sur son épouse tout le ressentiment qu'il conservait encore contre lui, malgré son exil; et, au mépris de la disposition du décret de Macanaz qui autorisait madame Amoros à rester à Madrid, il lui a fait signifier l'ordre d'en sortir dans les vingt-quatre heures. Cette dame était alors grièvement malade, et avait auprès d'elle trois enfans en bas âge, dépôt précieux confié à sa tendresse, et dont elle ne pouvait se séparer. L'obliger à partir dans l'état où elle se trouvait, c'était la mettre en danger de périr sur une grande route, et de laisser ses faibles enfans en proie à l'abandon et à leur perte certaine. Quelques amis puissans intercèdent pour elle, mais vainement. La vie paisible et retirée qu'elle mène à Madrid, la juste considération dont elle est entourée, ses souffrances, l'extrême faiblesse de ses enfans, rien ne peut fléchir l'inhumanité de son persécuteur, et elle est obligée de sortir d'une ville qu'elle habitait depuis vingt ans, et où elle était chérie

et honorée de toutes les personnes distinguées qui fréquentaient sa maison.

C'est cet acte d'injustice, de violence et de brutalité qui a provoqué la représentation que M. Amoros a récemment adressée au roi Ferdinand. Aucun grief n'était articulé à la charge de sa femme dans l'arrêt d'exil lancé contre elle, et tout son crime était d'être la femme d'un homme qu'on avait proscrit comme *déloyal*, pour avoir accepté divers emplois du roi Joseph.

M. Amoros consacre les premières pages de son écrit à faire sentir tout ce qu'il y a d'odieux dans la conduite de Villariego à l'égard de son épouse et de ses enfans, et combien il est à la fois inique et lâche d'avoir voulu faire expier à des êtres faibles et innocens un crime qu'on n'imputait qu'à lui, et dont on l'avait d'ailleurs si cruellement puni. Il consacre le reste de son ouvrage à se justifier, lui et tous les hommes de son parti, du reproche de *déloyauté* que leur adressent les ministres de Ferdinand. Cette partie de son livre est extrêmement remarquable. Rien de plus noble, de

plus courageux et de plus énergique tout ensemble que les sentimens qui l'ont dictée. M. Amoros n'est point, comme il le dit lui-même, de ces Espagnols qui, sûrs d'avoir suivi la bonne route, ont maintenant la faiblesse de dire qu'ils se sont fourvoyés, et d'invoquer un pardon que par cela même ils ne méritent pas. Justement enorgueilli de ses sentimens, il croirait se ravaler en implorant la clémence, et il déclare hautement au roi Ferdinand qu'on ne le verra jamais rentrer dans sa patrie par la voie avilissante de pardon. Il s'honore beaucoup d'avoir été membre de l'assemblée constituante de Bayonne, d'avoir prêté serment de fidélité au roi Joseph, d'avoir reçu de lui des emplois et des honneurs, et d'être resté fidèle à ses engagements envers ce prince, jusqu'à ce que les vœux et les intérêts de sa nation, encore plus que le traité de Valencey, l'aient eu délié à son égard, et lui aient imposé l'obligation de reconnaître Ferdinand et de prêter un nouveau serment de fidélité. M. Amoros prouve, sans beaucoup de peine, qu'il n'y a eu, en effet, dans tout cela, rien dont

il ne doive s'honorer , et il faut reconnaître que sa conduite a été non-seulement celle d'un Espagnol extrêmement loyal , mais encore celle d'un homme très-éclairé. On aime à voir, en lisant son écrit , qu'il a toujours été dirigé , dans sa vie politique , par un attachement sincère au bien de son pays ; et , quand on est véritablement guidé par un tel sentiment , il est impossible de jamais mériter le reproche de félonie et de déloyauté. Il n'y a de véritable loyauté dans les sentimens qu'on porte aux princes , qu'autant que ces sentimens prennent leur source dans l'amour de la patrie. Aussi M. Amoros , pour justifier le serment qu'il avait prêté au roi Joseph , s'attache-t-il particulièrement à montrer l'intérêt qu'il y avait pour sa nation de se rallier à la monarchie constitutionnelle que ce prince avait fondée.

Toute l'Europe , dit-il , fléchissait sous la puissance colossale de la France : l'Espagne seule ne pouvait lui résister. Appeler à son secours une puissance alliée pour l'aider à soutenir la lutte , c'était l'exposer à toutes les calamités d'une dévastation. L'histoire

nous démontrait, d'une part, combien il était convenable que les deux trônes fussent occupés par une même dynastie, et nous n'envisagions, d'un autre côté, qu'avec effroi les fureurs d'un peuple révolté.

Si la nation, ajoute M. Amoros, avait unanimement reconnu le roi Joseph, il n'y aurait eu ni opposition, ni guerres désastreuses, ni troupes étrangères au sein de la patrie, ni villes ruinées, ni arsenaux détruits, ni armées entières anéanties ou faites prisonnières, ni proscription d'aucune espèce, ni révolutions en Amérique, ni émancipation des colonies. Nous n'aurions pas l'humiliation de voir tant de trophées espagnols décorer les murs de cette capitale; nous n'aurions pas la douleur de voir tant de veuves, tant d'orphelins, tant de calamités de toute espèce. Nos plus belles manufactures ne seraient pas détruites; Sagonte, Numance, Sarragosse, St.-Sébastien seraient encore debout; l'inquisition et la féodalité ne seraient pas rétablies; et des armées de moines fainéans et dépravés n'auraient pas de nouveau envahi la moitié de notre territoire.

Joseph, dit ailleurs M. Amoros, avait fait beaucoup de bien à Naples, et manifestait le désir d'en faire beaucoup en Espagne. Ses décrets opéraient des réformes utiles que réclamaient impérieusement l'intérêt de la nation et les lumières du siècle, et qui devaient fonder à la fois la puissance, la liberté et la véritable gloire de l'Espagne. Il s'opposait de toutes ses forces au despotisme des gouvernemens militaires; l'hydre de l'anarchie était enchaînée dans son gouvernement, et ce n'était que là qu'on reconnaissait en Espagne l'autorité des lois. Les Espagnols de son parti ne se sont souillés d'aucun des crimes qui ont déshonoré la révolution espagnole.

On sent qu'en motivant ainsi son attachement à la cause du roi Joseph, M. Amoros ne peut laisser aucune prise au reproche d'avoir manqué de loyauté envers Ferdinand; ce n'est point en effet la personne de Joseph que considère M. Amoros; ses sentimens à son égard étaient subordonnés à ceux qu'il devait d'abord à son pays, et la véritable loyauté consiste, on ne saurait trop le dire, à ne jamais trahir ces derniers. Au reste, il

repousse le reproche d'avoir manqué de loyauté envers Ferdinand, par des considérations d'un autre genre, et qui doivent justifier sa conduite aux yeux même des personnes qui placent avant tout la fidélité à la personne du prince. Il oppose au roi Ferdinand l'adhésion que lui-même avait donnée, ainsi que toute sa famille, à l'établissement de Joseph, et les ordres énergiques et réitérés qu'il avait adressés à ses sujets de reconnaître ce nouveau roi. Il cite à cet égard une série de pièces extrêmement curieuses : c'est une lettre à l'infant don Antonio, dans laquelle Ferdinand recommande aux autorités espagnoles et à toute la nation de se réunir *d'efforts et de cœur* à l'empereur Napoléon, comme au seul homme capable de faire le bonheur de l'Espagne ; c'est un manifeste dans lequel il renouvelle les mêmes ordres, et dit aux Espagnols que leur empressement à les suivre sera le meilleur témoignage qu'ils puissent lui donner de leur *loyauté* ; ce sont des lettres à Bonaparte, dans lesquelles il sollicite son amitié, il le félicite de ses victoires, il fait l'éloge des vertus du

roi Joseph , et annonce qu'il lui écrit pour réclamer son amitié ; c'est une lettre dans laquelle il demande à devenir le fils adoptif de Napoléon ; ce sont des sermens de fidélité , des offres de services , des actes d'obéissance et de soumission entière , bien humbles , bien bas , bien rampans , adressés au roi Joseph , par les ministres du prince Ferdinand , par les San Carlos , les Escoquiz , les Macanaz et autres , qui vont aujourd'hui traitant Joseph d'intrus , et de *déloyaux* les hommes qui se sont dévoués sous son règne , aux vrais intérêts de la nation.

On dira peut-être que le roi Ferdinand et ses ministres n'étaient pas libres quand ils ont fait de pareils actes ; mais si l'on veut les infimer par cette considération , les partisans du roi Joseph ne peuvent-ils pas se justifier aussi en disant qu'ils n'ont pas été libres ? Au reste , M. Amoros croit ces actes tellement valables , qu'il défend la cause des libéraux dans un passage de son livre , et se plaint des rigueurs qu'on exerce contre eux , par le motif qu'ils peuvent n'avoir pas connu les actes de Ferdinand qui ordonnaient à tous

les Espagnols de se rallier au roi Joseph. Il va plus loin, même il pense que ces actes ont suffi pour imprimer au roi Joseph le caractère de prince légitime.

Nous ne serons pas ici de l'avis de M. Amoros : il est évident que l'abdication de Ferdinand en faveur de l'empereur Napoléon, et son adhésion à l'établissement du roi Joseph, n'ont pas pu investir ce dernier d'une autorité légitime. La nation seule pouvait disposer de la couronne en faveur de Joseph ; et, pour décider s'il l'a portée légitimement, il s'agit moins de savoir si Ferdinand la lui a cédée, que si elle lui a été déférée par le vœu du peuple espagnol. C'est toujours en effet à ces termes qu'il faut réduire la question de la légitimité, pour pouvoir arriver à une solution raisonnable ; et toute légitimité qui n'est pas fondée sur le vœu national ne signifie rien du tout, ou ne signifie que la légitimité de la force.

Nous ne chercherons pas à établir ici quelle est l'espèce de légitimité dont a joui en Espagne le roi Joseph. Il paraît qu'à l'exemple de beaucoup d'autres princes et de Ferdi-

mand lui-même, il n'a été légitime que lorsqu'il a été le plus fort ; c'est ce que semble prouver le couplet suivant , que chantaient les habitans de Madrid quelque temps avant la dernière évacuation de cette ville par les Français :

*Viva Jose primere ,
Viva Fernando ,
Uno regna en invione ,
Otro en verano (1).*

De quelques bonnes intentions que se soit montré animé le roi Joseph, quelque salutaires que fussent ses réformes, et quelque intérêt qu'eût évidemment la nation espagnole à se rallier à lui, il est vrai de dire qu'elle ne l'a jamais reconnu. Cependant on ne peut tirer de cette vérité aucune induction défavorable à la conduite des hommes qu'un véritable amour de la patrie avait attachés à sa cause ; il suffit, pour qu'on ne puisse leur adresser aucun reproche, qu'ils ne se

(1) Vive Joseph premier ! vive Ferdinand ! l'un règne en hiver, et l'autre en été.

soient pas mis en insurrection contre le vœu général, et qu'ils n'aient rien fait pour entretenir le désordre et l'anarchie au sein de l'Espagne. Or, de tous les partis qui ont divisé ce royaume, c'est évidemment celui qui s'est toujours conduit avec le plus de modération et de sagesse.

Quand on considère de quels sentimens généreux et patriotiques ce noble parti était animé, on a peine à concevoir d'où pouvait être née l'ardente animosité qu'a fait éclater contre lui le parti des cortès, dont les principes étaient d'ailleurs si purs et si libéraux. Il faut sans doute attribuer cette haine aveugle et funeste à l'erreur dans laquelle ce dernier parti était entretenu sur les véritables sentimens des Espagnols attachés à la cause de Joseph, d'abord par les Anglais qui voulaient renverser son trône, et chasser les Français de la péninsule, et ensuite par les grands d'Espagne, par les nobles et par les moines, qui détestaient les réformes que le nouveau gouvernement avait opérées, et qui ne redoutaient pas moins celles qu'il pouvait préparer encore. Cependant il paraît

qu'il s'était établi quelques relations entre ces deux partis, et qu'ils étaient au moment de s'entendre et de se rapprocher, lorsque la bataille des Aropiles vint changer les dispositions de celui des cortès. Ce qui distinguait le plus essentiellement celui-ci, c'est qu'il croyait que la nation pouvait seule, et par sa propre énergie, opérer la réforme dont ses institutions avaient besoin, tandis que le parti de Joseph pensait que la nation n'avait ni les lumières ni le patriotisme nécessaires pour opérer seule cette révolution, et sentait qu'elle avait besoin d'être assistée par une nation amie et éclairée. L'expérience a justifié ce dernier sentiment, et elle prouve que les Espagnols qui désiraient le maintien de la dynastie de Joseph, étaient ceux qui entendaient le mieux les intérêts de leur patrie.

En effet, lorsque l'Espagne s'est trouvée livrée à elle-même, et que Ferdinand a été remonté sur son trône, le parti des cortès n'a pas tardé à sentir sa faiblesse et son impuissance. Le roi, qu'on avait facilement prévenu contre lui, n'a pas eu beaucoup de

peine à renverser son pouvoir. Il a rendu à la noblesse tous ses privilèges ; il a remis les moines en possession de leurs couvens et de leurs biens : les grands ont pu disposer de leurs nombreux vassaux ; les moines se sont rendus maîtres de l'esprit du peuple, et le monarque s'est bientôt trouvé assez puissant pour pouvoir proscrire les hommes généreux et imprudens qui avaient voulu fonder la liberté de l'Espagne, et qui avaient fait la guerre à une nation dont l'assistance leur était indispensable pour travailler sûrement et avec fruit à ce grand œuvre. Ils ont alors invoqué l'appui du gouvernement anglais dont les conseils avaient dirigé leur conduite, et qui avait paru ne combattre que pour leur indépendance ; mais ce gouvernement, qui n'avait voulu que ruiner l'Espagne et en chasser les Français, voyant que son but était rempli, et qu'il n'avait plus aucun intérêt à les défendre, les a abandonnés à la fureur de leur ennemi, et il n'a pas vu peut-être, sans une secrète joie, les nouveaux malheurs qui menaçaient l'Espagne.

Ceci me conduit à faire une réflexion sur

la campagne que les Anglais ont faite en Espagne. Il n'est bruit dans le monde que de cette campagne et du général qui l'a dirigée. En quoi donc fait-on consister la gloire de cette campagne et de ce général? La péninsule délivrée par lord Wellington est-elle mieux gouvernée, plus libre, plus heureuse? Il semble que cet illustre guerrier n'ait combattu que pour la cause du fanatisme, de l'ignorance et de la barbarie. Je cherche le fruit de ses triomphes, et je ne vois que l'inquisition, le despotisme et la féodalité relevant leurs têtes hideuses au milieu des ruines dont ses armées ont couvert la péninsule.

D R.
